



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ CAMPAGNE
MAIRIE DE RAVILLE
57530
1, rue de l'Église
Tél - Fax : 03 87 64 34 32
Mail : mairieraville@wanadoo.fr

ARRETE N° 34 / 2023
Portant sur réglementation temporaire de la
circulation

Le Maire de la commune de Raville,

Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 du Code des Communes,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par
arrêté du 7 juin 1977,
Vu les travaux d'extension de réseau rue de la Lache à Raville

Considérant la nécessité d'assurer l'accessibilité et la sécurité de tous (ouvriers du chantier,
piétons, enfants, ...).

ARRÊTE :

A compter du 02 octobre 2023 et pour la durée des travaux

Article 1^{er} : A l'initiative de l'entreprise KREMEUR TP, chargée des travaux, et suivant les
besoins du chantier,
* Rue de la Lache : la circulation sera alternée sur une voie par feux
tricolores ou manuels.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par
l'entreprise KREMEUR TP pour permettre l'application du présent arrêté qui
sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de
Courcelles-Chaussy, chargé de l'application du présent arrêté et le SEBVF de
Faulquemont

Fait à Raville le 22 septembre 2023

Le Maire de Raville:

Michel URBAN



Destinataires :

- * Gendarmerie
- * Entreprise
- * SEBVF
- * Affichage